

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 juin 2011

Etaient présents :

Mmes et Mrs DALONGEVILLE Fabrice, JOLY Véronique, DERRICHE Sabrina, HERBAIN Daniel, DESMET Laurent, MEUNIER Francis, NUYTENS Jean-Paul, COHEN-CARRAUD Laurence, LAMOUREUX Patrick.

Absents et excusés :

SZLACHTA Alexandre, BELLONNET Pascal

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/06/2011

1- Dossier Assainissement

Le maire fait un compte rendu de la seconde réunion de la phase d'actualisation des études d'assainissement. Cette réunion s'est tenue à Auger-Saint-Vincent le 15 juin, en présence des représentants des communes d'Auger et de Duvy, de l'Agence de l'Eau, du Syndicat des Eaux d'Auger-Saint-Vincent, du Conseil général, de la Communauté de Communes du Pays de Valois, de la Sageba et de Verdi Ingénierie.

Différents scénarios ont été étudiés par le cabinet d'études Verdi Ingénierie. Le maire indique d'emblée qu'aucun d'entre eux n'est satisfaisant au regard des attentes de la commune d'Auger et des contraintes que nous subissons en raison des puits de captage d'eau potable. Les coûts d'investissements et de fonctionnement sont très importants pour un prix de l'eau qui l'est tout autant. Pas question que la commune d'Auger-Saint-Vincent assume seule l'impact de la servitude des puits. A ce propos, le maire indique qu'une étude définissant plus précisément le périmètre du champ de captage des puits est lancée dont les premiers résultats tomberont au premier trimestre 2012.

Une prochaine réunion est prévue pour le 11 juillet 2011, à Duvy, à 10 heures. Elle donnera lieu à la restitution de deux nouvelles options : la première envisagerait d'associer un assainissement non collectif sur les hameaux de Chaumont et de Villeneuve à une station regroupant Auger et Saint-Mard. La seconde combinerait cette option à une station intercommunale avec Duvy qui pourrait être située sur le Chemin du Parc aux Dames.

2- Gestion du personnel

DELIBERATION POUR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

Le Conseil

Sur rapport de Monsieur le Maire ou Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

VU l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et .n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que l'indemnité supplémentaire versée au titre de l'enveloppe complémentaire devient obsolète suite à la parution de la nouvelle réglementation sur le régime indemnitaire,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Bénéficiaires

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité (*pour les taux ou montants moyens voir note informative*) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:



Filière	grade	Fonctions ou service	Montant moyen de référence
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Secrétaire de Mairie	469.66x3
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Employé communal	449.29x3

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

3- Délibération CDCI (Carte intercommunale de l'Oise)

Le maire fait une présentation synthétique de la carte intercommunale de l'Oise proposée par le Préfet et présentée au cours de la dernière réunion de la CDCI. Dans notre territoire, le Préfet envisage le rattachement de la Communauté de communes de la Basse Automne à l'Arc de Compiègne, de supprimer le syndicat d'électricité du Valois et de le fusionner au SE60 qui devient une superstructure départementale, etc. Il précise cependant qu'il est difficile de donner des éléments plus précis au conseil en raison de l'absence de données sur l'impact des décisions envisagées par le Préfet. A ce propos, le maire exprime ses plus vifs inquiétudes, partagées d'ailleurs par les associations d'élus locaux, aussi bien au niveau départemental que nationalement. A l'instar de l'Association des Maires Ruraux de France, le maire indique qu'il est difficile de demander aux élus de se prononcer sur un document qui n'évoque pas l'impact des décisions retenues, tant sur les plans patrimoniaux que financiers.

Après débat, le conseil municipal décide de voter contre la carte telle que définie aujourd'hui, en attendant de disposer de davantage d'éléments d'appréciation.

4- Points travaux

Bâtiment de stockage. Le maire indique que les travaux de construction du bâtiment de stockage situé sur la place ont démarré. Daniel Herbain qui supervise les travaux fait rapidement le point. D'ici à mi-juillet, il est prévu d'atteindre le plancher.

Cour de la salle des Cornouillers. Le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de prévoir un aménagement de la cour de la salle des Cornouillers, notamment en intervenant sur la partie en pente, où se situe la micro-station. L'objectif est de permettre une meilleure utilisation et circulation sur l'ensemble de l'espace.

Cimetière. Le maire indique qu'il va demander un devis à un maçon pour refaire le mur du cimetière. Pour le moment, il n'a pas encore eu de retour concret sur le recrutement de deux contrats aidés du Conseil général.

5- Point fleurissement

Le maire donne la parole à Véronique Joly et Daniel Herbain pour qu'ils s'expriment sur la visite du jury départemental Villes et Villages Fleuris. Ils indiquent que la visite s'est très bien déroulée et que les membres du jury ont apprécié le document de présentation qui a été réalisé et qui synthétise la politique de la commune dans ce domaine.

Véronique Joly ajoute qu'un document a été distribué dans les boîtes à lettres précisant les modalités d'organisation du concours maisons fleuries de la commune.

6- Point Circulation routière

Le maire indique au conseil que le traçage des espaces de stationnement sur la RD98 est achevé. Les riverains commencent à y placer progressivement leurs véhicules. Il s'agit à présent de laisser le temps au temps et de recueillir les observations des riverains en vue d'améliorer encore ce dispositif.

Questions diverses

Football. Le maire félicite au nom du conseil les résultats 2011 du club de football d'Auger puisque l'équipe Seniors accède à la division supérieure. Fabrice Dalongeville aura l'occasion de saluer cette performance au cours du tournoi que le club organise dimanche 26 juin.

Le Maire, F.DALONGEVILLE